

ne pourrait exister; et cette main-d'œuvre ne dépend en aucune manière de l'imposition de lourds fardeaux ni de l'exclusion de marchandises venant des autres parties du monde.

Je ne dis pas maintenant que nous devrions adopter des mesures héroïques. Nous désirons administrer les affaires publiques avec économie. Nous voulons réduire le fardeau des impôts autant que les circonstances actuelles du pays nous le permettront, et lorsqu'un nouveau courant, encore plus favorable viendra améliorer davantage l'état de nos finances, cela nous offrira une autre occasion d'opérer de nouvelles réductions.

Si dans le cas de la colonisation des régions du Nord-Ouest, dans lesquelles des gisements aurifères ont été trouvés, vous voyez ce courant d'immigration qui s'est autrefois dirigé vers l'Afrique et l'Australie, prendre la direction du territoire du Yukon, du nord-ouest de la Colombie-britannique, si vous avez une population de sept ou huit millions pour supporter le fardeau qui est maintenant imposé à un peuple de cinq millions dans ce cas trouverait-on un seul homme disposé à dire qu'il serait dans l'intérêt du pays de maintenir au même chiffre les impôts actuels? Ne serait-il pas avantageux pour le pays si vous aviez le pouvoir de réduire davantage les taxes? Je ne crois pas que cela puisse être contesté—que l'on peut, dans tous les cas, le faire avec succès,—et cela étant ainsi, je ne me propose pas d'accomplir, ni le Gouvernement a-t-il demandé d'exécuter en une nuit la réforme qu'il a réclamée pour le pays; mais nous espérons qu'avec le progrès du Canada, avec le développement de ses ressources, les charges qui pèsent maintenant sur une petite population seront avant longtemps acquittées par un peuple beaucoup plus nombreux.

L'honorable M. PROWSE: Ne sera-t-il pas fait d'améliorations dans l'intervalle?

L'honorable M. MILLS: Assurément des améliorations seront faites là où elles sont requises, mais j'espère qu'il ne sera fait aucune dépense inconsiderée ou extravagante qui n'ajoute rien à la richesse ou à la prospérité du pays.

Je désire dire quelques mots au sujet des mesures que le Gouvernement se propose de soumettre pendant la présente session. Mon honorable ami a critiqué le projet de

construire un chemin de fer dans le territoire du Yukon, et il dit que c'est une mesure prise au moyen d'un arrêté du Conseil. La plupart le sont, mais cette mesure n'est pas encore complète. Elle relève de la volonté du Parlement. Lorsqu'elle lui sera soumise il pourra déclarer que c'est une mauvaise mesure et qu'elle ne doit pas être sanctionnée par une législation. Nous n'avons pas empiété sur l'autorité du Parlement. Nous ne l'avons pas dépouillé d'aucun de ses moyens d'action. Il est aussi libre de se prononcer sur ce contrat qu'il l'était sur celui relatif à la construction du chemin de fer du Pacifique canadien, qui fut aussi soumis au Parlement et qui exigeait sa sanction avant d'avoir une existence légale. Mon honorable ami a parlé d'un précédent puisé dans l'histoire de l'Australie occidentale pour établir que nous aurions dû recourir à la publicité. J'admets qu'en temps ordinaire cette règle est juste; mais il peut se présenter des circonstances imprévues dans lesquelles on ne peut pas se servir de ce moyen. D'ordinaire nous devons demander au Parlement le droit d'affecter les deniers publics à des fins d'utilité générale lorsque la chose est requise, mais en Angleterre on a été quelquefois obligé de prendre des fonds pour faire face à des dépenses qui ne pouvaient pas être prévues, et on a dû ensuite se présenter devant le Parlement et lui demander une loi d'indemnité. Dans ce cas les Ministres responsables disent qu'ils ont agi dans l'intérêt public. Nous nous en rapportons à la bonne volonté du Parlement et nous lui demandons de nous approuver d'avoir mis en péril notre existence politique en violant la loi par sollicitude pour le bien public. Telle est la position dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. Il n'y a pas de parallèle à établir entre le cas qui s'est présenté dans l'Australie occidentale et celui du territoire du Yukon. L'Australie n'a pas pour voisin un pays contenant une population de soixante-dix millions qui peut à tout instant prendre possession du territoire en question. L'Australie n'a pas pour voisin un pays qui peut d'un moment à l'autre, fermer toutes les portes et toutes les voies qui conduisent dans le territoire que vous appelez votre propriété, mais c'est là la situation actuelle du Canada.

Nous voyons que sur toute la côte du Pacifique, les seuls points par lesquels on peut avoir accès dans l'intérieur de ce ter-